

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

- dont suppléés

- dont représentés 2

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix janvier à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, MARTIN Jacques, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUGUYON Yvan ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. JEAN Daniel.

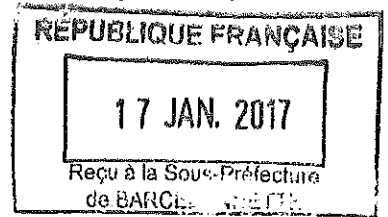
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PIGNATEL Agnès

OBJET : CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;



Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

- **DECIDE** de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de **14 membres** ;
- **DESIGNE** les conseillers communautaires suivants comme membres de ladite commission :
 1. **Mme VAGINAY Sophie,**
 2. **M. BERCHER Francis,**
 3. **M. MARTIN Jacques,**
 4. **M. BOUGUYON Yvan,**
 5. **M. PELLOUX Jacques,**
 6. **Mme PIGNATEL Agnès,**
 7. **M. MILLION-ROUSSEAU Daniel,**
 8. **M. BEHETS Jan,**
 9. **Mme OKROGLIC Dominique,**
 10. **M. BULTEL Jean-Pierre,**
 11. **M. NICOLAS Yves,**
 12. **M. KLETTY Guy,**
 13. **M. BOUVET Patrick,**
- **DIT** que le dernier membre sera désigné lors du conseil communautaire qui suivra les élections municipales de la commune de Faucon.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

C.C.V.U.S.P

Séance du 10 janvier 2017

